

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT**N ° II-CF2257**

présenté par

Mme Bamana, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	80 000 000
Conditions de vie outre-mer	80 000 000	0
TOTAUX	80 000 000	80 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis plusieurs années, le département de Mayotte connaît une crise hydrique structurelle aggravée par les récentes catastrophes naturelles, notamment le cyclone CHIDO et la tempête DIKELEDI, qui ont détruit une partie importante des infrastructures de production et de distribution d'eau.

Malgré la mise en œuvre du plan gouvernemental « Mayotte Debout », les travaux engagés dans le cadre du plan « réseau eau » ne produiront leurs effets qu'à moyen terme, alors que les besoins des populations sont immédiats. La situation sanitaire se dégrade rapidement : de nombreux habitants ne disposent plus d'eau potable et sont contraints de recourir à des sources impropres à la consommation.

Le présent amendement vise à abonder de 80 millions d'euros les crédits du programme 123 « Conditions de vie Outre-mer », afin de financer une solution d'urgence destinée à sécuriser l'approvisionnement en eau potable à Mayotte.

Ces crédits permettraient notamment de mobiliser un navire-usine de production et de distribution d'eau potable proposé par l'ONG française Waterships, capable de produire, stocker et acheminer de l'eau potable vers l'archipel dans un délai inférieur à six mois. Ce dispositif, autonome et mobile, fournirait de l'eau potable en citernes et en bouteilles de cinq litres, sans impact environnemental significatif.

Cette mesure exceptionnelle a vocation à répondre à l'urgence sanitaire que traverse Mayotte, dans l'attente de la mise en service des infrastructures prévues par le plan « Mayotte Debout ».

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 80 millions euros pour l'action n° 7 : "FONDS EXCEPTIONNELS D'INVESTISSEMENT" du programme n° 123 : "CONDITIONS DE VIE OUTRE-MER" et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, du programme n° 138: "EMPLOI OUTRE-MER". En cas

d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation.